

Décret “Point d’indice” – Apprentissage et handicap – E-santé

Acteurs publics

Le gouvernement devrait présenter, ce mercredi 28 juin en Conseil des ministres, [le projet de décret](#) **actant la nouvelle revalorisation du point d’indice de la fonction publique**. Après la hausse de 3,5 % intervenue en juillet dernier, l’exécutif a en effet annoncé une augmentation de 1,5 % au mois de juillet prochain. Le point d’indice, pour rappel, sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires (le traitement, hors primes). La rémunération des contractuels, quant à elle, est calquée sur celle des agents titulaires. Ce mois de juillet sera également marqué par l’attribution de points d’indice supplémentaires – “jusqu’à 9” – pour les agents touchant les plus bas salaires – En Conseil commun de la fonction publique (CCFP), jeudi 22 juin, le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, a présenté un projet de décret visant à “**rendre plus simple et plus fluide**” le **parcours de titularisation des apprentis en situation de handicap** dans la fonction publique. Objectif de l’exécutif : porter à 6 % le taux d’apprentis en situation de handicap dans la fonction publique “d’ici la fin du quinquennat” – Après une période de test et développement avec 35 structures et une centaine de médiateurs numériques, **le groupement PIX généralisera, à la rentrée de septembre, un nouveau parcours de formation au numérique en santé**. Créé avec la délégation ministérielle au numérique en santé, ce parcours épaulera les médiateurs dans l’accompagnement des publics à l’appropriation, notamment, de Mon espace santé, mais également des outils de téléconsultation.